

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal Du 06 avril 2022

Ville de
CYSOING
Nomenclature

7.1



2022/025

L'an deux mille vingt-deux le 06 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 30 mars 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Étaient présent(e)s : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, CASTEL Sylvie, BOGAERD Eric, MINET Denise, DEVILDER Marin, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, FREMAUX Céline, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, POULET Antoine, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, SILVESTRI Antoine, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, LEQUIEN Valéry

Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s : ENNIQUE Renaud (pouvoir DEVILDER Marin), THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), LEPERS Isabelle (pouvoir DUBOIS Marion), LESY Denis (pouvoir POULET Antoine), DUFOR Amaury (pouvoir LEQUIEN Valéry)

Étaient absents excusé :

Point 16 : Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire rappelle le rapport et le débat d'orientations budgétaires intervenus le 23 février 2022 et la nécessité de prévoir le vote du budget primitif dans les 2 mois suivant ledit rapport.

Dans ce cadre et compte tenu du vote du compte de gestion, du compte administratif 2021 et de l'affectation du résultat, le budget primitif 2022 reprend :

- **Une Stabilité des taux** de fiscalité directe :

Taxe foncière : 38.98 et Taxe foncière sur non bâti : 74.40

Moyenne départementale 46.22 pour la taxe foncière et 57.37 pour la taxe foncière non bâtie.

INVESTISSEMENT

Recettes

- **Aucun recours à l'emprunt en 2022**, et une dette qui s'établit à 4 039 997.86€ au 1^{er} janvier 2022 soit 821.47€ par habitant pour une population estimée de 4 918 habitants. Rappelons que le remboursement du capital de la dette s'établit cette année à 473 218€.
- **Un autofinancement de la section d'investissement** constitué pour 2022 par une affectation prévisionnelle de 600 000€ du résultat de la section de fonctionnement, les dotations aux amortissements à hauteur de 371 000€ inscrits au budget, le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 600 000 € soit un total de 1 571 000€. A ce montant il y a lieu d'incorporer la reprise du résultat antérieur de la section d'investissement qui s'établit à 8 111 983.66€ portant le financement total de la section par ses fonds propres à 9 682 983.66€ ce qui représente sur le total général de 11 384 180.66€ un pourcentage d'environ 85%.
- **Des participations** constituées par les participations de l'Etat pour le

changement de menuiseries de l'école maternelle (115 000) et les travaux de rénovation de la salle de sports Penny Brookes (293 336) et le CCAS pour la participation au financement des bureaux (70 000)

Dépenses

- **44 545 €** de dépenses nouvelles en immobilisation incorporelle constituées principalement par la maîtrise d'œuvre à prévoir pour le parc du château (36 720€) mais également pour les insertions relatives à l'aménagement du parc du château et du centre-ville (2 000€), ainsi que pour le renouvellement des licences informatiques (5 825€).
- **6 512 825.66€** de dépenses nouvelles en immobilisations corporelles pour les acquisitions de terrains bâtis (EPF, maison des associations) soit 3 023 460.66€, les travaux d'aménagement du parc du château faisant l'objet d'une autorisation de programme de 2022 à 2023 et dont le montant des crédits de paiement autorisés pour 2022 s'élève à 386 671€, les travaux d'aménagement du château (150 500€), les travaux de rénovation de la toiture des services techniques (142 500€), la rénovation de la salle de sport Penny Brookes (1 400 000€) ainsi que les travaux du centre-ville faisant également l'objet d'une autorisation de programme de 2022 à 2025 et dont le montant des crédits de paiement autorisés pour 2022 s'élève à 140 000€, les travaux de voirie (314 700€), des caméras complémentaires pour la vidéoprotection (53 000€), l'acquisition de livres (107 000€), de mobilier (182 000€) et de matériels informatiques (86 125€) pour la future médiathèque, pour ne citer que les principaux investissements.

FONCTIONNEMENT

Recettes

- **168 644€** de produits de service dont 144 644 € de participations pour la restauration et la garderie, le reste étant constitué des produits des concessions funéraires, des droits de voirie, de la redevance R1 et de la participation de la CCPC pour la mise à disposition des locaux municipaux pour les ALSH.
- **2 096 130€** d'impositions directes dont une prévision de 1 905 574€ de fiscalité directe locale soit 11,87% du total général du budget 2022. Le reste étant constitué de la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle aux droits de mutation, les droits de place et la taxe locale sur la publicité extérieure.
- **356 622€** d'impôts et taxes dont une prévision de 350 500€ d'attribution de compensation versée par la CCPC. Le reste étant composé du FNGIR et d'autres taxes.
- **1 298 861€** de dotations dont 939 797 € de dotation globale de fonctionnement et de dotation de solidarité rurale. Le reste étant constitué de la dotation nationale de péréquation, la compensation de l'état au titre de la taxe foncière et la taxe d'habitation, l'attribution de fonds de compensation départemental de la taxe professionnelle, le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, la mise à disposition des salles de sports pour les collèges Paul Eluard et Notre Dame et la participation de la CAF pour la prestation contrat enfance jeunesse de la crèche.
- **384 152€** d'autres produits de gestion courante dont 190 795€ de loyers à percevoir. Le reste est constitué de l'excédent constaté du budget annexe

Lotissement rue Lebas et d'autres remboursements divers.

- **810 €** de reprise de provisions pour les créances de la commune supérieures à 2 ans. Le montant à inscrire étant celui ayant fait l'objet d'un mandat au compte 6817 en 2021.

Dépenses

- **1 554 566.86€** de dépenses à caractère général reprenant notamment la prestation de fourniture de repas pour la restauration scolaire avec une augmentation de 2% (135 660€), le carnaval (20 000€), le contrat de maintenance de la vidéoprotection (14 866€), l'acquisition de produits d'hygiène spécifiques pour lutter contre la COVID (2 000€), des frais d'expertise et de conseil pour 26 500€ dont 17 500€ pour la gendarmerie, l'entretien du terrain en gazon synthétique et celui en gazon naturel (46 500€), ainsi que des travaux d'égoutage (8 000€).
- Une augmentation de nos dépenses de personnel suite aux dernières annonces gouvernementales avec une prévision du chapitre 012 de **1 316 000 €**.
- **693 681.60€** pour le chapitre 65, charges de gestion courante, incorporant l'enveloppe indemnitaire estimée à 148 200€, les créances admises en non-valeur pour 660€ et les créances éteintes pour 1 800€, les subventions dont celle allouée pour la Délégation de Service Public de la crèche (avec une augmentation tarifaire de 2% par an), la subvention pour le CCAS de Cysoing (52 000€) ainsi que les autres participations pour le SDIS (163 252€), l'école privée Saint Joseph (60 000€) et le versement des subventions aux associations (45 980€).
- Une baisse des charges financières soit 45 595.60€ de prévision en 2022 comprenant les ICNE à comparer au 56 106€ de l'année 2021.
- Un provisionnement de **81 040€** en prévision pour la gendarmerie à hauteur de 30 000 €, de litige au niveau de l'urbanisme pour 50 000€ ainsi que pour les créances de la commune supérieures à 2 ans (pour 1 040€).

Après avoir pris connaissance de ces éléments du document budgétaire, de l'état des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose le budget primitif joint au présent qui se résume comme suit :

<u>Budget 2022 avec report 2021</u>			
	Investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022
A	Opérations exercice	7 147 874.66	2 284 175.00
B	Résultat n-1	0,00	8 111 983.66
C	Affectation n-1	0,00	600 000.00
D=A+B+C	Total	7 147 874.66	10 996 158.66
E	Report 2021	4 236 306.00	388 022.00
F=D+E	Total Section	11 384 180.66	11 384 180.66
	Fonctionnement	Dépenses 2022	Recettes 2022
I	Opérations exercice	4 661 884.06	4 352 019.00

J	Résultat n-1	0,00	309 805.00
K=I+J	Total Section	4 661 884.06	4 661 884.06
Total des deux sections		16 046 064.72	

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022

Vote :

Pour : 24

Contre : 2 messieurs DUFOUR et LEQUIEN

Abstention : 0

Le Maire,
Benjamin DUMORTIER
Signé le 11 avril 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication